

Le courrier du rectorat

Campagne d'intégration des TOS collèges et lycées

Un courrier émanant du rectorat propose aux collègues TOS ayant choisi d'opter pour le détachement sans limitation de durée, une campagne d'intégration dans la collectivité d'accueil, à savoir les collèges et les lycées de la Haute Normandie.

Ce courrier associe directement nos deux collectivités, le Conseil Général 76 et la Région Haute Normandie à sa proposition d'intégration, sur la modification de l'option des agents en détachement illimité.

Nous vous proposons de faire le tour de cette proposition et des "opportunités" décrites par le courrier.

Petit rappel important à nos yeux :

- Un agent de l'état est titulaire de **son poste**.
- un agent de la collectivité n'est titulaire que de **son grade**.

Actuellement les agents en détachement sans limitation de durée sont **toujours fonctionnaires d'état** et bénéficient d'une double carrière :

- Une gérée par le rectorat.
- Une seconde dans la collectivité d'accueil (le Cg76 pour nous).

Voici les "opportunités" qui nous sont décrites dans ce courrier, 2 exemples :

- l'avancement de carrière grade et échelon des TOS, Intégré ou en détaché, **nous bénéficions déjà du même avancement échelon et grade, que les agents du CG 76 et ce sans discrimination! Donc pas de changement à attendre de ce côté.**
- **Pour le droit à mobilité** vers d'autres collectivités en Haute Normandie ou sur le territoire national, nous restons perplexes. Les TOS (ATTEE) sont dans un cadre d'emploi bien précis **que nous soyons intégrés ou en détachement. Pour rentrer dans un autre cadre d'emploi que le notre**, l'obtention d'un nouveau détachement apparaîtrait comme indispensable avec un **accord exigé de la collectivité accueillante et de départ**, exemple : Occuper un nouveau poste au CG 76, voire **migrer vers une autre collectivité** (mairie, autre CG, ou autres régions).

Ce qui représente à notre avis, beaucoup de conditions difficiles et particulières pour l'obtention d'un résultat favorablemais pas impossible !

En résumé nous sommes étonnés de cette insistance de l'état et des collectivités à vouloir intégrer les TOS dans une période où nous ne savons pas encore (réforme des collectivités en cours) ou nous "poserons nos valises" prochainement à la CREA, ou à la Métropole, et ce que vont devenir les agents intégrés dans les collectivités lors de ce passage ?

La liberté de choix vous appartient, mais pour la CGT, en l'état actuel l'intégration mérite une réflexion approfondie.

C'est à vous de décider de votre avenir. Nous restons à votre écoute pour vous renseigner et vous guider si nécessaire.

La section CGT des collèges du CG 76.